



Service des affaires institutionnelles
des naturalisations et de l'état civil SAINEC
Autorité de surveillance
Route des Arsenaux 41
CP 214
1701 Fribourg

Demande de modification du droit de cité

(à l'attention des personnes originaires de communes fribourgeoise fusionnées)

Les personnes titulaires du droit de cité des communes qui fusionnent acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion (cf. art. 139 de la loi du 25 septembre sur les communes ; LCo). Le droit de cité communal est enregistré à l'état civil, sous cette forme, de manière automatique.

Les personnes originaires des communes fribourgeoises qui ont fusionné peuvent toutefois demander, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion, que le droit de cité communal inscrit dans le registre de l'état civil soit celui de la nouvelle commune suivi, entre parenthèses, du nom de l'ancienne commune d'origine (cf. art. 139 al. 2 LCo). Elles doivent formuler leur demande au moyen de la présente formule.*

Les personnes originaires de toutes les communes fribourgeoises qui ont fusionné avant le 1^{er} janvier 2017, disposent d'un délai de deux ans, courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour demander que l'enregistrement de leur droit de cité communal dans le registre de l'état civil soit soumis au nouveau droit (cf. art. 3 de la loi du 15 décembre 2015 modifiant la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité fribourgeois). Elles doivent également formuler leur demande au moyen de la présente formule.

Il est perçu un émolument de Fr. 100.- pour chaque requête. Pour une famille (parents et enfants mineurs) il est perçu un émolument forfaitaire de Fr. 150.-.

Une copie des pièces d'identité ainsi qu'une attestation de domicile de moins de 6 mois de tous les requérants doit être jointe au présent formulaire.

Les personnes suivantes :

Requérant 1

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Lieu et date de naissance : _____
Lieu d'origine : _____
*Lieu d'origine souhaité : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
e-mail : _____

Requérant 2 (conjoint du requérant 1)

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Lieu et date de naissance : _____
Lieu d'origine : _____
*Lieu d'origine souhaité : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
e-mail : _____

1^{er} Enfant mineur

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Lieu et date de naissance : _____
Lieu d'origine : _____
*Lieu d'origine souhaité : _____
Adresse (*si différente*) : _____

2^{ème} Enfant mineur

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Lieu et date de naissance : _____
Lieu d'origine : _____
*Lieu d'origine souhaité : _____
Adresse (*si différente*) : _____

3^{ème} Enfant mineur

Nom de famille : _____
Prénom(s) : _____
Lieu et date de naissance : _____
Lieu d'origine : _____
*Lieu d'origine souhaité : _____
Adresse (*si différente*) : _____

Requièrent pour elle(s)-même(s), respectivement leur(s) enfant(s) mineur(s), que l'enregistrement de leur droit de cité communal dans le registre de l'état civil soit soumis au nouveau droit, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017.

Seules les requêtes signées par les personnes concernées seront prises en considération.

Lieu et date : _____
Signature(s) : _____
Le/a requérant(e) : _____
Le/a conjoint/e du (de la) requérant(e) : _____
Pour l'(es) enfant(s) mineur(s),
Le père et/ou la mère : _____